

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),
RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),
AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Exonération de T.E.O.M. pour les locaux professionnels – Année 2023.

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient annuellement d'arrêter la liste des locaux professionnels à exonérer de T.E.O.M. pour l'exercice à venir.

En effet, si les professionnels utilisent un service fourni par un autre prestataire ou payent la redevance spéciale, ils ne doivent pas être assujettis à la T.E.O.M.

Après délibération, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité :

- Décide d'exonérer de T.E.O.M., pour l'année 2023, les locaux professionnels dont la liste est ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 07 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Alois (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PINOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Désignation d'un Membre de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite au décès de Monsieur Raymond FRAISSE, Titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il convient de désigner un nouveau Membre.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui nous concerne, cette Commission d'Appel d'Offres est constituée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants augmenté du Président.

Dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc.

La Commission d'Appel d'Offres est désormais composée de :

TITULAIRES :

- Monsieur RAVEL Pierre, Président,
- Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc, VALS LE CHASTEL (RIVES DU HAUT ALLIER),
- Monsieur FANJUL José, ST REMY DE CHARGNAT (AGGLO PAYS D'ISSOIRE),
- Monsieur CHABANON Philippe, VISSAC AUTEYRAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Monsieur GARNIER Alain, ST GEORGES D'AURAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Madame ZANIN Nathalie, COLLANGES (AGGLO PAYS D'ISSOIRE),

SUPPLEANTS :

- Monsieur GONZALEZ MARTINEZ Patrick, BLASSAC (RIVES DU HAUT-ALLIER),
- Monsieur BON Patrice, JAVAUGUES (BRIOUDE SUD AUVERGNE),
- Monsieur BAYOL Jean-Pierre, LAPS (MOND'ARVERNE COMMUNAUTE),
- Monsieur BARD Yann, VERGONGHEON (AUZON COMMUNAUTE),
- Monsieur SAGNOL Laurent, PAULHAGUET (RIVES DU HAUT-ALLIER).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre Ravel



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIB), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRÖNDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Désignation d'un Membre du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le Personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite au décès de Monsieur Raymond FRAISSE, Suppléant au CNAS, il convient de désigner un nouveau Membre.

Dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE désigne à l'unanimité Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc.

Le Comité National d'Action Sociale est désormais composé de :

TITULAIRE :

- Monsieur RAVEL Pierre, Président.

SUPPLEANT :

- Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc, VALS LE CHASTEL (RIVES DU HAUT ALLIER).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
 Présents : 90
 Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Remboursement frais de déplacement des élus.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2001-654 du 19 Juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le Décret n°91-573 du 19 Juin 1991 ;

Vu le Décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 Juillet 1006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du Décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la Loi n° du 27 Décembre 2019 permettant l'élargissement à l'ensemble des élus le bénéfice du remboursement des frais de déplacement ;

Considérant que les membres du Comité Syndical peuvent, sous certaines conditions, bénéficier du remboursement des frais de déplacements qu'ils ont engagés pour se rendre aux réunions (comité syndical, bureau, commission d'appel d'offres), lorsque la réunion a lieu hors de la commune qu'ils représentent au sein du SICTOM ;

Considérant que la dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus ;

Après en avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide à l'unanimité moins un contre et une abstention :

- d'approuver le remboursement des frais de déplacement des élus ne percevant pas des indemnités de fonctions ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire au remboursement de frais de déplacement ;
- d'inscrire les dépenses afférentes en section de fonctionnement du budget général à compter de 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président
Pierre RA...



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIIEU), BOUCHE Laëtizia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Modalités de paiement des frais de déplacement des élus

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de rembourser les frais de déplacement occasionnés par les réunions (comité syndical, bureau, commission d'appel d'offres), dès lors que la réunion est organisée dans une autre commune que celle de l'élu.

Monsieur le Président précise qu'en raison du nombre important de délégués, et afin de simplifier la procédure administrative, le remboursement des frais de déplacement s'effectuera au vu d'un état global établi et signé par le Président sur lequel figurera :

- le nom et prénom du délégué
- le nombre de kilomètres effectués (trajet entre la commune que l'élu représente et le lieu de réunion) ;
- le nombre de cv fiscaux du véhicule ;
- le renvoi à la liste de présence émargé (ce qui permettra d'éviter les états individualisés co-signés du Président et de chaque élu).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, dans l'intérêt général de la Collectivité, de valider les modalités de remboursement des frais de déplacement telles que précisées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIIEU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHBIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Contrat Eco Mobilier : nouvelle filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les jouets et les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ).

Considérant qu'en date du 17 décembre 2014, le VALTOM avait pris la délibération n° 2014.759 portant sur la contractualisation de celui-ci avec Eco Mobilier pour la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour le flux Déchets et Eléments d'Ameublement (DEA).

Considérant l'arrêté d'agrément du 21 avril 2022 instituant Eco Mobilier comme éco-organisme national de référence pour la mise en place, sur une durée de 6 ans, des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour d'une part les jouets et d'autre part les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ).

Eco mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché, relatives à la gestion des jouets et ABJ.

L'objectif de la filière jouets est d'atteindre 45 % de collecte (en proportion des quantités mises sur le marché), 9 % de réemploi et de réutilisation et 55 % de recyclage. Le gisement est estimé à 0,6 kg/hab. soit 420 tonnes / an à l'échelle du VALTOM.

Le cahier des charges de la REP relative aux Articles de Bricolage et de Jardin fixe à horizon 2027 :

- des objectifs de collecte de 25 % pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin),
- des objectifs de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4,
- des objectifs de réemploi et de réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4.

Le gisement est estimé à 1,5 kg/hab., soit 1 051 tonnes / an à l'échelle du VALTOM.

Le Président informe l'Assemblée que le VALTOM et ses collectivités adhérentes sont concernés par ces deux nouvelles filières REP en déchèterie.

Eco Mobilier imposant le développement de la REP jouets et Articles de Bricolage et de Jardin à isopérimètre et le VALTOM étant porteur du contrat Eco Mobilier pour le flux DEA (Déchets et Eléments d'Ameublement) collecté en déchèterie, le VALTOM sera le signataire des deux nouveaux contrats.

Par ces contrats, les collectivités adhérentes au VALTOM pourront :

* développer la collecte séparée des jouets et Articles de Bricolage et de Jardin en déchèterie selon l'un des schémas de collecte proposé par Eco Mobilier,

* obtenir des soutiens au tonnage collecté.

Dès signature des contrats, toutes les déchèteries seront soutenues sous le régime financier.

OCTOBRE 2022/N° 06

AR Prefecture

043-254300049-20221013-D22_10_6-DE

Reçu le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

Ces soutiens seront directement versés aux collectivités adhérentes du VALTOM au prorata de leurs performances.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Président du VALTOM à signer les contrats Eco Mobilier relatifs aux REP jouets et Articles de Bricolage et de Jardin pour le compte du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIIEU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Acte constatant la cessation de la Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) – Version 2021.

Le Président informe le Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'organisme OCAD3E avaient conclu une convention intitulée « Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) – Version 2021 (Délibération n° D21_2_6 du 19 Février 2021).

Le Président rappelle qu'il était prévu que cette convention soit conclue pour une durée de six années prenant fin le 31 décembre 2026, mais que, par exception, celle-ci prendrait fin et serait résiliée de plein droit avant son échéance normale, notamment en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de ladite convention.

La société OCAD3E était, lors de la signature de la convention, agréée en qualité d'organisme coordonnateur de la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers, pour une durée prenant fin le 31 décembre 2021 qui a été, ultérieurement, prorogée jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Le Président informe le Comité Syndical que la société OCAD3E a été nouvellement agréée par arrêté du 15 juin 2022, en qualité d'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques. En conséquence, OCAD3E n'a plus pour mission de contractualiser avec les collectivités territoriales au titre de la prise en charge, par les producteurs de DEEE ménagers, des coûts de collecte des DEEE ménagers supportés par elles, de la reprise des DEEE ménagers ainsi collectés par elles et du versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Cette convention a donc pris fin le 30 juin 2022 à minuit, et est résiliée de plein droit à compter rétroactivement du 30 juin 2022 à minuit.

OCAD3E règlera à la collectivité le montant des compensations financières qui restent dues au titre des tonnages collectés de DEEE, de la production du gisement de DEEE et au titre de la communication pour les DEEE afférents à la période antérieure au 1^{er} juillet 2022.

A l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'acte de cessation de la Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) – Version 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAYON



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUQUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AUZAT), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : : Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation – Version Juillet 2022.

Vu la directive 2011/65/UE du 8 Juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,

Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,

Vu l'article L.541-10 du Code de l'environnement,

Vu l'article L.541-10-2 du Code de l'environnement,

Vu l'article R.541-102 du Code de l'environnement,

Vu l'article R.541-104 du Code de l'environnement,

Vu l'article R.541-105 du Code de l'environnement,

Vu la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément des sociétés Ecologic et Ecosystem en qualité d'Eco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R.543-172 du Code de l'environnement.

Le Président informe le Comité Syndical que les sociétés Ecologic et Ecosystem ont été agréées par arrêté en date du 22 décembre 2021, modifié par arrêté en date du 4 mars 2022, jusqu'au 31 décembre 2027 en qualité d'Eco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques.

Conformément aux dispositions du Cahier des charges des Eco-organismes, Ecologic et Ecosystem, sous l'égide de la société OCAD3E, organisme coordonnateur agréé par arrêté en date du 15 juin 2022, ont conjointement arrêté les termes du présent contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers collectés par les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière de l'Eco-organisme aux actions de prévention, communication et sécurisation des collectivités territoriales.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place, dans le cadre du service public de la gestion des déchets, une collecte séparée notamment des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE).

Compte tenu du périmètre contractuel, il appartient à Ecologic, en qualité d'Eco-organisme agréé et référent d'assurer auprès du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE la prise en charge des coûts de collecte des DEEE, la reprise des DEEE ainsi collectés et le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation mises en œuvre.

Ce contrat a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre l'Eco-organisme référent, à savoir Ecologic, et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE qui développe un dispositif de collecte séparée des DEEE.

L'Eco-organisme Ecologic assurera :

- La gestion administrative du contrat, par l'intermédiaire d'OCAD3E : la gestion de l'évolution du contrat et de ses annexes, le suivi des tonnages et la traçabilité, la gestion des demandes et le contrôle des justificatifs fournis par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE en vue du versement des compensations financières au titre des actions

d'information et de sensibilisation sur les DEEE, la protection du gisement de DEEE et le calcul des compensations financières,

- Le paiement des compensations financières, par l'intermédiaire d'OCAD3E,
- L'enlèvement auprès du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE des DEEE collectés, afin de pourvoir à leur traitement avec des principes de qualité et de continuité du service,
- La fourniture d'outils, méthodes ou actions destinées à la formation du personnel chargé de la collecte séparée des DEEE,
- L'accompagnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans l'amélioration de sa performance de collecte,
- La reprise sans frais des DEEE produits lors des catastrophes naturelles ou accidentelles,
- La réalisation de collectes de proximité,
- L'organisation de réunions d'échanges avec des associations représentant les collectivités territoriales sur les conditions d'exécution des contrats de collecte.

Les engagements de la collectivité vis-à-vis d'Ecologic seront les suivants :

- Mettre en œuvre des moyens de collecte séparée,
- Mettre à disposition les DEEE collectés séparément par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
- S'assurer que chaque structure de l'Economie Sociale et Solidaire prélevant des DEEE sur les zones de réemploi ait conclu un contrat de partenariat avec au moins un Eco-organisme,
- Prendre les dispositions relatives à la protection du gisement de DEEE,
- Garantir les conditions de mise à disposition des DEEE collectés séparément,
- Collaborer aux collectes de proximité organisées par Ecologic.

Ce contrat prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2022 et prendra fin le 31 décembre 2027. Par exception, le présent contrat prendra fin de plein droit avant son échéance normale, en cas de retrait par les pouvoirs publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'Ecologic en cours à la date de signature du présent contrat, et ce à compter de la date de retrait ou de la date d'échéance de l'agrément.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation – Version Juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAugUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MELHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

OCTOBRE 2022/N° 09

OBJET : Convention avec Eco TLC – Refashion pour le détournement des TLC (Textiles d’habillement, Linge de maison et Chaussures) usagés du flux des ordures ménagères

Le Président informe le Comité Syndical qu’aux termes des articles L. 541-10, R. 543-214 et suivants du Code de l’Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC (Textiles d’habillement, Linge de maison et Chaussures) neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, la société Eco TCL – Refashion a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu’au 31 décembre 2019, pour d’une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d’autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales. Par arrêté Interministériel du 20 décembre 2019 publié au Journal Officiel du 11 janvier 2020, l’agrément de l’éco-organisme a été renouvelé jusqu’au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de sa mission, l’éco-organisme conclut une Convention avec toute Collectivité en charge du service public de gestion des déchets des ménages qui lui en fait la demande.

Le Président précise que l’objet de cette Convention est de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

La Convention définit :

- le cadre juridique et financier des relations entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques,
- les informations sur la collecte et le traitement des déchets de Textiles d’habillement, Linge de maison et Chaussures à porter à la connaissance des citoyens.

Les obligations de l’éco-organisme sont les suivantes :

- l’éco-organisme met à la disposition de la Collectivité un Extranet spécifique permettant notamment la signature et le suivi de la Convention et facilitant les échanges entre les parties. Cet Extranet offre également à la Collectivité un espace dédié lui permettant d’accéder aux informations de la base de données correspondant à son périmètre (nombre, type et géolocalisation des adresses des PAV recensés, tonnages collectés dans ces PAV),
- l’éco-organisme met à la disposition de la Collectivité des outils techniques, juridiques et de communication (guide pratique, modèle de convention type, kit de communication, éléments de signalétique harmonisée de la filière à apposer sur l’ensemble des PAV),
- l’éco-organisme s’engage à tenir confidentiels les documents, informations ou données que la Collectivité lui aura communiqués,

Les obligations de la Collectivité sont les suivantes :

- la Collectivité s’engage à inscrire et mettre à jour de façon systématique les informations nécessaires à la gestion administrative de la présente convention, en particulier les coordonnées, les contacts, la compétence statutaire, le périmètre, via la plateforme unifiée des éco-organismes Territeo.

OCTOBRE 2022/N° 09

AR Prefecture

043-254300049-20221013-D22_10_9-DE

Reçu le 13/10/2022

Prévu le 13/10/2022

- afin d'améliorer la coordination de la collecte des **TLC usagés sur son territoire** ainsi que la traçabilité des tonnages collectés et de leur destination, la Collectivité devra, pendant toute la durée d'exécution de la Convention :

- apporter son aide à l'éco-organisme pour le recensement des détenteurs de PAV présents sur son territoire mais non identifiés dans la cartographie,
- faire ses meilleurs efforts pour que les détenteurs de PAV sur son territoire demandent leur conventionnement avec l'éco-organisme afin de contribuer à l'amélioration de la coordination de la collecte et de la traçabilité des tonnages collectés ainsi que de leur destination,
- s'assurer que les détenteurs de PAV sur le domaine public de la Collectivité ou des communes membres ou adhérentes de la Collectivité disposent de titre d'occupation du domaine public,
- veiller à l'utilisation des éléments de signalétique harmonisée de la Filière TLC par les détenteurs de PAV sur son territoire.
- la Collectivité devra réaliser elle-même des actions de communication relatives à la collecte séparée des TLC usagés à destination de la population municipale et communiquer à ses communes membres ou adhérentes qui en font la demande les outils de communication locale mis à sa disposition par l'éco-organisme pour les encourager à réaliser des actions de communication.
- la Collectivité devra informer l'éco-organisme des actions de communication réalisées et être en mesure de communiquer à l'éco-organisme, sur simple demande de sa part, un exemplaire des supports ayant servi à chacune des actions de communication éligible et correspondant aux justificatifs demandés par Refashion.

En contrepartie du respect par la Collectivité de l'ensemble de ses obligations, l'éco-organisme lui versera un soutien financier. La Collectivité doit réaliser et justifier d'actions de communication en faveur de la collecte séparée des TLC usagés et disposer d'au moins 1 PAV pour 2 000 habitants calculés sur l'ensemble du territoire de la Collectivité pour obtenir le versement du soutien financier total, ou commune par commune membre ou adhérente pour obtenir un soutien financier partiel.

Cette convention entre en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Sauf dénonciation de la convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention est tacitement renouvelée chaque année N jusqu'au 31 décembre N+1 ou jusqu'à la date d'expiration, de retrait, d'annulation, ou de suspension du présent agrément de l'éco-organisme.

A l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la Convention relative aux Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures avec l'éco-organisme Eco TLC – Refashion ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGIERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Alois (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHÉ Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Transfert de propriété des composteurs collectifs.

Le Président rappelle qu'au travers des différents programmes conduits depuis 2014 (OrganiCité, Etablissement témoins, etc.), le VALTOM a déployé sur l'ensemble de son territoire, de nombreux composteurs collectifs (de quartier et/ou de grande capacité). Or, dans le cadre du déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), l'accompagnement relève désormais de ses collectivités adhérentes.

Tous les composteurs collectifs ont été acquis par le VALTOM en section d'investissement et font partie de son actif. Aussi, afin de régulariser la situation et de proposer une image comptable sincère de la situation réelle, il convient de procéder au transfert de propriété de l'ensemble des composteurs collectifs acquis par le VALTOM aux collectivités adhérentes concernées dont le S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président informe l'Assemblée que ce transfert de propriété se fera à titre gratuit pour la valeur résiduelle de ces investissements (valeur des amortissements déduits). Cette valeur résiduelle devra être inscrite à l'actif du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Préalablement à ce transfert de propriété, le VALTOM s'est assuré de l'état des matériels et a procédé à la remise en état ou au remplacement des équipements concernés.

Le transfert prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2022 et sera accompagné d'une convention de transfert de biens entre le VALTOM et chaque collectivité adhérente concernée. Cette convention présentera le détail des matériels transférés pour chaque EPCI.

A l'issue de ce transfert, les composteurs de proximité et leur entretien seront à la charge des collectivités adhérentes, tel que prévu dans le cadre du déploiement du STGDO.

Après discussion et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical valide à l'unanimité le principe de ce transfert de propriété des composteurs de quartier et des composteurs de grande capacité mis en place par le VALTOM sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, à partir du 1^{er} janvier 2023 et tel que prévu dans le cadre du déploiement du STGDO. Il autorise également le Président à valider la convention s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Convention CODOEC entre le VALTOM et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président informe qu'en 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2 qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années.

Cette même année, le VALTOM est labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » par le Ministère de l'Environnement et s'engage en 2018 dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.

En parallèle, chaque collectivité adhérente a pu contractualiser avec le VALTOM ou directement avec l'ADEME un CODEC, afin que chacune puisse engager des moyens pour le développement de la prévention des déchets et de l'économie circulaire dans une logique de continuité sur tout le territoire du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire, sans disparité entre les territoires.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont également coconstruit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), adopté le 20 juin 2019.

Face à la fin des aides de l'ADEME (hors appel à projets spécifiques) ainsi qu'à l'absence de visibilité concernant les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes, le VALTOM propose de continuer à soutenir financièrement et matériellement les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO.

Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé CODOEC : Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire.

Cette démarche a pour but de garantir :

- une cohérence d'actions territoriales, un même niveau d'exigence et des objectifs partagés via une feuille de route commune,
- une efficacité optimisée grâce à l'organisation mise en œuvre et par le maintien du VALTOM dans son rôle de coordination et d'animation départementale,
- une répartition juste, incitative et solidaire des soutiens financiers pour l'ensemble du territoire.

Le VALTOM versera une aide à chaque collectivité équivalente voire supérieure à celle du CODEC.

En contrepartie, chaque adhérent doit s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires et des objectifs contractualisés avec le VALTOM.

Cet engagement se traduira par la signature d'un CODOEC entre la collectivité adhérente et le VALTOM.

Au préalable, pour accéder à l'enveloppe CODOEC, la collectivité adhérente doit s'engager à respecter 2 prérequis, à savoir :

- Renseigner chaque année la matrice des coûts de gestion des déchets (COMPTACOUT) et la faire valider dans SINOE. Le VALTOM pourra demander la transmission de ces informations,
- Disposer d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), ayant fait l'objet d'une délibération d'adoption ou en cours de réalisation. Celui-ci devra être adopté par la Collectivité avant le 31 décembre 2023.

Le dispositif couvre la période 2022/2027, étant entendu que 2027 sera une année de bilan au cours de laquelle l'aide attribuée dépendra de l'atteinte des objectifs de résultats fixés.

Le dispositif CODOEC intègre les thématiques de l'économie circulaire comprenant donc la prévention et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les ressources alimentant l'enveloppe CODOEC proviennent de :

- La perception des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Saint Jacques +,
- La réaffectation de la baisse de la taxe foncière du pôle Vernéa via la contribution à l'habitant pour des actions mutualisées.

Tout élément inconnu à ce jour, pouvant remettre en question les ressources alimentant l'enveloppe CODOEC, entrainera sa révision.

L'aide apportée à chaque collectivité sera composée :

D'un volet Economie circulaire :

Pour ce volet, le budget annuel est de 775 000 € HT, réparti en fonction du nombre d'habitants et selon un principe de solidarité entre collectivités de la manière suivante :

- < 50 000 habitants : 67 500 € HT / an ;
- > 50 000 et < 100 000 habitants : 100 000 € HT / an ;
- > 100 000 habitants : 135 000 € HT / an.

Pour les années 2022 à 2026, une aide « Moyens » annuelle, sera attribuée sous réserve de la mobilisation des moyens (objectifs de moyens) dans le respect des dépenses éligibles. Son montant correspond à 80 % de l'enveloppe globale dédiée au CODOEC.

A l'issue de cette période 2022-2026, une aide « Résultats » sera attribuée en fonction de l'atteinte des résultats (objectifs de résultats) et des engagements définis d'un commun accord. Elle représente 20 % de l'enveloppe dédiée au CODOEC maximum et sera versée en 2027. Elle sera calculée en faisant la moyenne du niveau d'atteinte de tous les objectifs, prenant en compte un résultat allant au-delà des 100 % si le cas se présente.

Le tableau ci-dessous présente l'aide maximale susceptible d'être apportée à chaque collectivité :

Population	Nombre d'EPCI concernés	2022-2026 Aide "Moyens" (sous conditions de moyens mobilisés)			2027 Aide "Résultats" (au prorata de l'atteinte des objectifs*)					Enveloppe totale maximale / EPCI	Enveloppe totale CODOEC VALTOM
		/ an	Total / EPCI 2022-2026	Total / an / VALTOM	Total max / VALTOM						
					20%	40%	60%	80%	100%		
< 50 000 hab	6	67 500 €	337 500 €	405 000 €	13 500 €	27 000 €	40 500 €	54 000 €	67 500 €	405 000 €	2 430 000 €
> 50 000 et < 100 000 hab	1	100 000 €	500 000 €	100 000 €	20 000 €	40 000 €	60 000 €	80 000 €	100 000 €	600 000 €	600 000 €
> 100 000 hab	2	135 000 €	675 000 €	270 000 €	27 000 €	54 000 €	81 000 €	108 000 €	135 000 €	810 000 €	1 620 000 €
				775 000 €					775 000 €		4 650 000 €

* mode de calcul : moyenne de l'atteinte de tous les objectifs

Les modalités de versement seront les suivantes :

- Après signature de la convention, et sous réserve de l'envoi d'une feuille de route/plan d'actions de la collectivité précisant les actions et moyens envisagés pour la mise en œuvre du dispositif ou de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un premier versement de 50 % de l'enveloppe CODOEC de l'année 2022 (année 1), correspondant à l'aide « Moyens » sera effectué. Dans le cas où la collectivité n'a pas mis en place de PLPDMA, une délibération actant sa mise en œuvre avant le 31 décembre 2023 devra être fournie.

- Juillet 2023 : versement du solde de l'aide « Moyens » de l'année 2022 et 50 % de l'aide « Moyens » de l'année 2023, sous réserve de l'envoi préalable du bilan et du tableau d'indicateurs pour 2022,

- Juillet 2024 : versement du solde de l'aide « Moyens » de l'année 2023 et 50 % de l'aide « Moyens » de l'année 2024, sous réserve de l'envoi préalable des livrables définis à l'article 7 pour 2023 et de l'atteinte des objectifs de moyens,
- Juillet 2025 : versement du solde de l'aide « Moyens » de l'année 2024 et 50 % de l'aide « Moyens » de l'année 2025, sous réserve de l'envoi préalable des livrables définis à l'article 7 pour 2024 et de l'atteinte des objectifs de moyens,
- Juillet 2026 : versement du solde de l'aide « Moyens » de l'année 2025 et 50 % de l'aide « Moyens » de l'année 2026, sous réserve de l'envoi préalable des livrables définis à l'article 7 pour 2025 et de l'atteinte des objectifs de moyens,
- Juillet 2027 : versement du solde de l'aide « Moyens » de l'année 2026 sous réserve de l'envoi préalable des livrables définis à l'article 7 pour 2026 comprenant un bilan global 2022-2026, et versement de l'aide « Résultats », sous réserve de l'atteinte des objectifs de résultats.

D'un volet STGDO :

Les aides spécifiques du VALTOM à l'emploi d'agents dédiés au déploiement du STGDO (guides et maîtres composteurs) se concrétisent de la manière suivante :

- 315 000 € HT par an à l'échelle du VALTOM. Ce budget dédié exclusivement au financement des guides et maîtres composteurs employés au déploiement du STGDO est intégré dans la présente convention afin de permettre le financement direct de ces emplois via le dispositif CODOEC. Le financement de postes STGDO est ainsi prolongé sur la durée du dispositif CODOEC, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Les emplois STGDO, guides et maîtres composteurs, aidés par le VALTOM, pourront donc être directement pourvus par les collectivités et financés par l'octroi d'une aide « STGDO ».

- L'attribution de cette aide « STGDO » est conditionnée à l'engagement de la collectivité pour que les missions des agents STGDO ainsi financées soient effectivement dédiées à 100 % au STGDO, telles que définies dans les conventions d'accueil et de mise à disposition en cours. Un entretien annuel sera mené avec les agents concernés en présence a minima du référent STGDO de la collectivité et du chef de projet déchets organiques du VALTOM.

- Ainsi, lorsque l'agent est employé directement par la collectivité, le financement se fera par la production des bulletins de salaires selon une périodicité à définir (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle) et sur la base des montants forfaitaires définis dans le cadre des conventions d'accueil et de mise à disposition en cours, soit sur un forfait de 1 415 € base nette mensuelle pour un guide composteur et de 1 615 € base nette mensuelle pour un maître composteur, auquel se rajoutent les charges salariales et patronales afférentes afin d'obtenir une aide sur la masse salariale.

- Un règlement substituable aux conventions d'accueil et de mise à disposition en cours est joint en annexe 3 de la présente convention.

D'aides indirectes VALTOM :

L'enveloppe CODOEC sera également renforcée par des dispositifs portés par le VALTOM et déployés sur les territoires des collectivités, ainsi que par la mutualisation de moyens techniques et humains.

Cela représente une aide complémentaire annuelle moyenne de 1 302 000 € HT / an :

- 215 000 € HT pour les actions conduites par l'équipe prévention et communication du VALTOM ;

- 1 087 000 € HT pour les actions et projets territoriaux portés par le VALTOM dont :

* 790 000 € HT pour le STGDO : 30 000 € HT d'investissement, 360 000 € HT pour le compostage de proximité, 400 000 € HT pour les autres actions (lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, etc.),

* 220 000 € HT pour l'économie circulaire,

* 77 000 € HT pour établissements témoins.

Soit un total de 1 302 000 € HT / an.

En synthèse, les aides apportées par le VALTOM se décomposent de la manière suivante :

- Aides CODOEC : 1 090 000 € HT/an, dont :
 - * Aides économie circulaire (« Résultats » et « Moyens ») = 775 000 € HT / an,
 - * Aide « STGDO » (emplois guides et maitres composteurs) = 315 000 € HT / an.
- Aides indirectes VALTOM = 1 302 000 € HT / an

Soit un total de 2 392 000 € HT / an consacrés à l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets organiques.

Des dépenses non justifiées ou non éligibles entraîneront une restitution de l'aide « Moyens » à hauteur du trop-perçu.

L'éligibilité des dépenses est définie de la façon suivante :

- Les dépenses dites de fonctionnement sont éligibles à un taux de 100 % de leur montant,
- Les dépenses dites d'investissement sont éligibles à un taux de 100 % de leur montant sans dépasser 20 % du montant total de l'aide annuelle.

Les dépenses éligibles doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du dispositif et doivent correspondre à de nouvelles dépenses, pour de nouvelles actions ou de nouveaux moyens déployés durant la période du CODOEC ou bien à des dépenses permettant d'étoffer un dispositif existant ou de déployer de manière plus conséquente une action déjà existante. Elles doivent permettre d'améliorer les performances, au-delà de l'action et du fonctionnement habituel de la Collectivité.

Le non-respect des engagements entraînera le non versement de l'aide « Résultats » ou son versement au prorata de l'atteinte des objectifs.

Des éléments particuliers de contexte pourront intervenir dans la décision d'attribution ou non des aides.

Ainsi, pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, l'aide du VALTOM s'élèvera donc au maximum à 600 000 €

Le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, décide à l'unanimité :

- de valider le projet de Convention CODOEC entre le VALTOM et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier
- d'autoriser le Président à élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui sera mis en œuvre avant le 31 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVI



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSAYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la nomenclature budgétaire et comptable M57, instruction la plus récente du secteur public local, deviendra le référentiel de droit commun à compter de l'exercice 2024. Son déploiement a d'ores et déjà commencé et le Syndicat souhaite appliquer cette nouvelle nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 est désormais partagé par un grand nombre de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale, communes, ASA, AFR,...).

Parmi les évolutions ou nouvelles dispositions applicables par rapport à l'instruction M14 utilisé jusqu'alors, il est à noter que le référentiel M57 présente :

- des comptes plus détaillés que les autres nomenclatures (notamment, les comptes de la classe 2 d'immobilisations) et limite les chapitres 67 (dépenses exceptionnelles de fonctionnement) et 77 (recettes exceptionnelles de fonctionnement) avec transfert des comptes concernés dans les chapitres 65 (Autres charges de gestion courantes) et 75 (Autres produits de gestion courante).

- des règles budgétaires assouplies, notamment avec la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; Les chapitres de dépenses imprévues (chapitres 020 et 022) s'en trouvent ainsi supprimés.

- des modalités d'amortissement nouvelles avec l'amortissement au prorata temporis qui devient la règle, sauf pour certains éléments d'actifs.

En outre, la mise en place du référentiel M57 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire qui fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables au Syndicat pour la préparation et l'exécution du budget.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés jusqu'alors en M14 soit pour le Syndicat, son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire et est définitive.

Après en avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical à l'unanimité :

- autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée sans fonction au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

OCTOBRE 2022/N° 12

AR Prefecture

043-254300049-20221013-D22_10_12-DE

Reçu le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

- décide d'adopter un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Adoption règlement budgétaire et financier

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,
Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2321-3,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,
Vu la délibération approuvant le passage à la M57,
Vu le projet de règlement en annexe,
Monsieur le Président rappelle la nécessité d'adopter un règlement budgétaire et financier à compter du 1^{er} Janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical adopte le règlement budgétaire et financier tel annexé à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président
Pierre RIVIERE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 90
Votants : 97

Convocations transmises le : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DBPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : BONY Josiane (LUBILHAC),

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Fixation du mode de gestion et des durées d'amortissement des immobilisations dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'article 242 de la Loi n° 2018-1317 du 28 Décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté du 20 Décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'instauration de la nomenclature budgétaire et comptable M57 nécessite une actualisation du mode de gestion et des durées d'amortissements.

Elle pose notamment le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis. Cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M14, le syndicat calculait le montant de ses dotations aux amortissements selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de mise en service du bien. Pour les subventions d'équipement versées, par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation financée, la collectivité peut retenir la date d'émission du mandat.

Ce changement de méthodologie comptable au prorata temporis s'applique uniquement sur les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements commencés sous l'ancienne instruction M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens concernés.

Néanmoins, la méthode dérogatoire consistant à amortir en année pleine peut-être maintenue pour certaines immobilisations dans la mesure où l'impact sur la production de l'information comptable n'est pas significatif.

Les subventions d'investissement (compte 131) et les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la collectivité pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien, permettant d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

Il est proposé d'adopter les durées d'amortissement suivantes pour le SICTOM Issoire-Brioude :

	COMPTES M 57	LIBELLE COMPTE	DUREE EN ANNEES	COMPTES AMORTISSEMENT
Subventions d'équipement transférables	1311 à 1318	Subventions d'équipement transférables	Selon la durée du bien subventionné	13911 à 13918
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	2031	Frais d'étude	5 ans	28031
	2033	Frais d'insertion	5 ans	28033

Subventions d'équipement versées	204112 à 204182	Subventions d'équipement versées aux organismes publics pour des bâtiments et installations	5-10 ou 15 ans	2804112 à 2804182
Concessions et droits similaires, licences, logiciels, ...	2051	Logiciels	1 ou 2 ans	28051
Agencement et aménagement de terrain	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5-10-20 ou 40 ans	28128
Constructions	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10-15 ou 20 ans	281352
	2138	Autres constructions	10-15-20 ou 30 ans	28138
Installations, matériels et outillages techniques	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5-8-10 ou 20 ans	28158
Autres immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans	28181
	21821	Matériels de transports	5-6 ou 8 ans	281821
	21838	Autres matériels informatiques	1 ou 5 ans	281838
	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	5 ans	281848
	2185	Matériels de téléphonie	3 ou 5 ans	28185
	2188	Autres immobilisations corporelles	5-10-15 ou 20 ans	28188

A l'unanimité, le Comité Syndical décide, dans l'intérêt général de la Collectivité :

- d'actualiser les comptes et les durées d'amortissement dans le cadre de la nomenclature M57 applicable à compter du 1er janvier 2023,
- d'approuver le calcul de l'amortissement linéaire de manière prorata temporis pour les biens acquis
- d'approuver la reprise des subventions d'équipements sur une durée d'amortissement identique avec la durée de vie de l'immobilisation financée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre SAÏBE BRIOUZE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAugUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AUURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Décisions modificatives n°3

Monsieur le Président propose au Comité Syndical les modifications de crédits budgétaires 2022 suivants :

			FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
012	64131	Personnel non titulaire	+ 90.000,00	
70	7013	Vente de produits résiduels		+ 90.000,00
TOTAL			+ 90.000,00	+ 90.000,00

			INVESTISSEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2158	Autres installations, matériel et outillage	+ 30.000,00	
23	2312-1077	Agencement et aménagements	- 30.000,00	
TOTAL			0,00	

Après en avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modifications de crédits budgétaires 2022 ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 07 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 29/09/2022

Présents : 90

Votants : 97

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Cohade, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUQUES), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIÉU), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (ÉGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC),**RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER),**AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL).Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

OBJET : Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Le Président expose que, depuis le 02 Mai 2022, une surveillance humaine est déployée sur notre Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Cette surveillance ayant les effets escomptés, le Président propose au Comité Syndical de pérenniser ce service de sécurité et demande l'autorisation de lancer une consultation.

Le prestataire devra assurer une prestation de surveillance humaine sur notre Déchèterie de BRASSAC LES MINES durant les heures d'ouverture à savoir : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

- Décide de pérenniser ce service de sécurité sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES,
- Décide de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieur à 90.000 € H.T.,
- Dit que cette prestation sera d'une durée de 1 an,
- Dit que le montant prévisionnel annuel de l'opération est d'environ 55.000 € H.T.,
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat,
- Autorise le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAYON

